

Le point de vue de Martial Leder

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1979)**

Heft 518

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

En attendant — ce qui prendra bien un demi-siècle — que le Conseil fédéral s'inspire des recommandations de de Rougemont, vous pouvez toujours lire son "Rapport au peuple européen — Sur l'état de l'Union de l'Europe" 1979, (éd. Stock). Toto Aubert, lui, ne l'a pas lu. Ne lui ressemblez pas.

PPPS. "Il n'est rien qui me surprenne et me scandalise comme de voir les hommes désirer et rechercher furieusement le pouvoir — quand on ne devrait le prendre qu'avec terreur, et comme un fardeau incommensurable aux forces humaines, comme une dette impossible à éteindre." Mesdames et Messieurs les candidats, vous me ferez trois pages sur ces propos de Paul Valéry! Et que ça saute!...

NB: Pour ceux qui ne sauraient pas: pour faire un "bras d'honneur", tendre le bras droit devant soi, poing fermé vers le haut. Avec la main gauche bien ouverte, taper énergiquement la saignée du coude droit; l'avant-bras se relève... Ce geste signifie, grosso modo, que, hé bien, vous, vous en avez et l'autre n'en a pas. Faut vraiment tout vous expliquer.

3. Devoir d'éditer dans les langues officielles tous les documents relatifs aux scrutins communaux et cantonaux, tant que les fonctionnaires fédéraux domiciliés dans la ville fédérale n'ont pas le droit de vote et d'éligibilité dans leurs cantons respectifs.

4. Obligation d'accorder aux fonctionnaires fédéraux venant d'autres cantons, à l'instar des fonctionnaires internationaux, certains avantages matériels permettant notamment d'améliorer les conditions d'existence pour une représentation plus équitable des communautés linguistiques et des cantons à tous les échelons de l'administration fédérale.

